

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06938

Numéro SIREN : 421 065 251

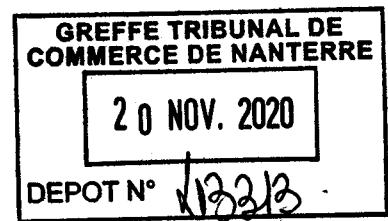
Nom ou dénomination : AEL

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2020 sous le numéro de dépôt 43313

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION PARISIENNE
ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

36 RUE DE LABORDE
75008 PARIS

TELEPHONE : 01 58 22 27 60
TELECOPIE : 01 45 22 18 61



HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 Euros

**10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur l'exercice clos le 31 Décembre 2019

SAS AEL

Exercice clos le 31 Décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

SAS A.E.L.
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS

Au capital de 250.000 Euros

RCS NANTERRE 421 065 251

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AEL** relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 30 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations

suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 30 Mars 2020 et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

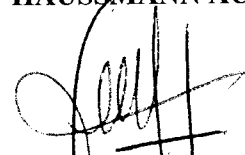
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris,

Le 12 Juin 2020

HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS



Jean-Marc NOUCHI

Commissaire aux Comptes

SAS A.E.L.

Au capital de 250.000 €uros

**10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251**

Etats de Synthèse

Au 31 Décembre 2019

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	19 975	16 071	3 905	4 246
Fonds commercial	30 000		30 000	30 000
Autres immobilisations incorporelles	445 000		445 000	445 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	32 670	32 670		856
Autres immobilisations corporelles	140 349	119 827	20 522	19 082
Immob. en cours / Avances & acomptes	27 500		27 500	2 000
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 237 207	684 159	1 553 048	1 358 553
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	99 768		99 768	59 979
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 032 469	852 726	2 179 743	1 919 716
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	73 877	63 029	10 848	10 871
Marchandises	1 358 265	710 011	648 254	842 683
Créances				
Clients et comptes rattachés	368 078	39 834	328 244	436 448
Fournisseurs débiteurs	59 845		59 845	13 722
Personnel	47		47	467
Etat, Impôts sur les bénéfices	51 368		51 368	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	14 993		14 993	10 425
Autres créances	18 285		18 285	17 665
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 458 232		1 458 232	354 528
Charges constatées d'avance	128 460		128 460	143 305
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 531 449	812 873	2 718 576	1 830 113
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 563 918	1 665 600	4 898 318	3 749 829

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	250 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 090 725	1 936 840
Résultat de l'exercice	661 724	583 885
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 027 450	2 795 726
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	<i>1 402 557</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>2 977</i>	<i>1 839</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 405 534	1 839
Emprunts et dettes financières diverses	3 039	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289 850	694 743
<i>Personnel</i>	<i>27 192</i>	<i>29 559</i>
<i>Organismes sociaux</i>	<i>28 135</i>	<i>46 786</i>
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		<i>56 376</i>
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	<i>1 346</i>	<i>6 216</i>
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	<i>57 457</i>	<i>31 698</i>
Dettes fiscales et sociales	114 130	170 635
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 060	86 886
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 870 614	954 104
Ecart de conversion - Passif	255	
TOTAL PASSIF	4 898 318	3 749 829

SAS A.E.L.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	5 856 058	96,54	6 147 974	96,59	-291 917	-4,75
Production vendue	209 784	3,46	217 108	3,41	-7 324	-3,37
Production stockée	-154		105		-259	-246,08
Subventions d'exploitation	5 425	0,09			5 425	
Autres produits	803 135	13,24	715 966	11,25	87 169	12,17
Total	6 874 249	113,33	7 081 154	111,25	-206 906	-2,92
CONSOMMATION M/S&S & MAT						
Achats de marchandises	3 614 197	59,58	3 939 897	61,90	-325 700	-8,27
Variation de stock (m/ses)	161 104	2,66	30 982	0,49	130 122	419,99
Achats de m.p & aut.approv.	15 340	0,25	13 609	0,21	1 731	12,72
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 421 255	23,43	1 299 264	20,41	121 991	9,39
Total	5 211 896	85,92	5 283 752	83,01	-71 856	-1,36
MARGE SUR M/S&S & MAT	1 662 352	27,41	1 797 402	28,24	-135 050	-7,51
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	42 747	0,70	58 951	0,93	-16 203	-27,49
Salaires et Traitements	373 401	6,16	337 572	5,30	35 829	10,61
Charges sociales	136 689	2,25	136 765	2,15	-76	-0,06
Amortissements et provisions	786 146	12,96	758 000	11,91	28 147	3,71
Autres charges	29 366	0,48	27 819	0,44	1 547	5,56
Total	1 368 350	22,56	1 319 107	20,72	49 243	3,73
RESULTAT D'EXPLOITATION	294 002	4,85	478 295	7,51	-184 293	-38,53
Produits financiers	528 293	8,71	283 416	4,45	244 877	86,40
Charges financières	57 233	0,94	25 151	0,40	32 082	127,56
Résultat financier	471 060	7,77	258 265	4,06	212 795	82,39
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	765 062	12,61	736 560	11,57	28 502	3,87
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	20 934	0,35	22 387	0,35	-1 453	-6,49
Résultat exceptionnel	-20 934	-0,35	-22 387	-0,35	1 453	-6,49
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	82 404	1,36	130 288	2,05	-47 884	-36,75
RESULTAT DE L'EXERCICE	661 724	10,91	583 885	9,17	77 839	13,33

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.E.L.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 4 898 318 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 661 724 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

3 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douanes et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts et coûts des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Les coûts d'emprunts engagés pour l'acquisition ou la production d'un stock sont déduits en charges.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

 Règles et méthodes comptables**Engagement de retraite**

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2013

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000			30 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	464 975			464 975
Immobilisations incorporelles	494 975			494 975
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 095	32 670	34 095	32 670
- Installations générales, agencements aménagements divers	150 115	18 349	85 748	82 716
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 354	30 078	40 798	57 633
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	2 000	27 500	2 000	27 500
Immobilisations corporelles	254 563	108 596	162 641	200 519
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 031 681	205 526		2 237 207
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	59 979	63 508	23 720	99 768
Immobilisations financières	2 091 661	269 034	23 720	2 336 975
ACTIF IMMOBILISE	2 841 199	377 630	186 361	3 032 469

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		108 596	269 034	377 630
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		108 596	269 034	377 630
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		67 935		67 935
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		94 706	23 720	118 426
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		162 641	23 720	186 361

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	30 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	30 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
LUMA ISRAEL 45100 HOD HASHARON	10 000		100,00	
CREA CONCEPT UK W1W81DW LONDRES	1		100,00	
AEL CREA FASHIONS 10018 NEW YORK	17 678		100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS CREA CONCEPT EUROPE 75116 Paris	200 000	198 238	50,00	-20 895

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	27 679	27 679	314 474		513 019
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	1 700 000	1 015 841	204 384		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 730	341		16 071
Immobilisations incorporelles	15 730	341		16 071
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 239	141	711	32 670
- Installations générales, agencements aménagements divers	138 900	2 385	73 534	67 751
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 486	2 793	11 203	52 076
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	232 625	5 319	85 448	152 497
ACTIF IMMOBILISE	248 355	5 660	85 448	168 567

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 250 370 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	509 527		509 527
Prêts			
Autres	99 768		99 768
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	368 078	368 078	
Autres	144 538	144 538	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	128 460	128 460	
Total	1 250 370	641 075	609 295
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS CCE	4 385
INTERETS COURUS ISRAEL	78 323
INTERETS COURUS CREA UK	9 332
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	90 998
PRODUIT A RECEVOIR	15 806
Total	198 844

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 773 039 euros.

Provision sur stocks:

La provision pour dépréciation des stocks est calculée selon le principe suivant:

- collection 2018	: 10 %
- collection 2017	: 30 %
- collection 2016	: 30 %
- collection 2015	: 50 %
- collection 2014	: 50 %
- collection 2013	: 70 %
- collections antérieures	: 90 %

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 250 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 500,00 euros.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 870 614 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 977	2 977		
- à plus de 1 an à l'origine	1 402 557	147 619	1 029 938	225 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 039	3 039		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289 850	289 850		
Dettes fiscales et sociales	107 140	107 140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	65 051	65 051		
Produits constatés d'avance				
Total	1 870 614	615 675	1 029 938	225 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	97 443			
(**) Dont envers les associés	6 990			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	113 390
BANQUE INTERETS COURUS	2 977
INT. COURUS S/EMPRUNT	3 039
DETTES PROVIS. CONGES PAY	26 134
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS	10 192
ETAT - AUTRES CHARGES À P	3 178
FORMATION CONTINUE	1 973
TAXE S/ VEHICULE SOCIETE	5 069
TAXE DE L HABILLEMENT	13
Total	165 965

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCE	128 460		
Total	128 460		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	1 194 084	4 661 974	5 856 058
Produits des activités annexes	41 033	168 751	209 784
TOTAL	1 235 117	4 830 725	6 065 842

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	136 426
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	136 426
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				182 468	182 468
Cumul exercices antérieurs				66 905	66 905
Dotations de l'exercice				36 494	36 494
Amortissements				103 399	103 399
Cumul exercices antérieurs				60 833	60 833
Exercice				33 967	33 967
Redevances payées				94 800	94 800
A un an au plus				33 967	33 967
A plus d'un an et cinq ans au plus				42 459	42 459
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				76 426	76 426
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				60 000	60 000
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				60 000	60 000
Montant pris en charge dans l'exercice				33 997	33 997

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 23 976 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251

Copie certifiée conforme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

Les actionnaires de la Société A.E.L., société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros divisé en 500 actions de 500 euros chacune, dont le siège social est situé 10-12 Boulevard Louise Michel 92230 GENNEVILLIERS, ont tenu au siège social, une assemblée générale ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor BITTON, Président.

Monsieur Jean Marc EL NOUCHI de la Société HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS, Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent au moins la moitié des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée,

La feuille de présence,
L'inventaire des valeurs actives et passives de la société,
Le Rapport de Gestion du Président,
Les Rapports du Commissaires aux Comptes,
Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de la présidence et les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- Quitus à la présidence,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir pour formalités.

Le président donne lecture du rapport de gestion de la présidence, ainsi que des rapports du commissaire aux comptes.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, ainsi que toutes explications complémentaires fournies oralement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion de la présidence et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le président et décide en conséquence, d'affecter le bénéfice s'élevant à 661.724,12 euros au compte report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes mis en paiement depuis la constitution de la société :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement
2019	430.000 euros	430.000 euros
2018	298.200 euros	298.200 euros
2017	200.000 euros	200.000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les actionnaires présents ou représentés.

A.E.L.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.000 euros
10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS
RCS NANTERRE 421 065 251

Copie certifiée conforme

**RAPPORT DE GESTION L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020 SUR LES
OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Chère actionnaire,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 Décembre 2019, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toute information quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été arrêtés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 6.065.842 euros, contre 6.365.083 euros, pour l'exercice précédent, représentant une diminution d'environ 5% par rapport à l'exercice précédent.

Notre marge brute globale s'élevant à 2.251.561 euros représente 37% du chiffre d'affaires hors taxes, contre une marge brute globale de 2.325.905 euros pour l'exercice précédent, soit 37% du chiffre d'affaires.

Les charges externes s'élèvent à 1.397.769 euros contre 1.244.469 euros au titre de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, sont passés de 474.337 euros à 510.090 euros, soit une augmentation de 7%, par rapport à l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements pour 5.660 euros contre 13.571 euros pour l'exercice précédent.

Les provisions ont, quant à elles, été dotées pour un montant de 780.486 euros, contre 744.428 euros pour le précédent exercice.

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation dégage un résultat d'exploitation de 294.002 euros contre un bénéfice d'exploitation 478.295 euros pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Le résultat financier dégage un bénéfice de 471.060 euros, contre un bénéfice de 258.265 euros pour l'exercice précédent.

La perte exceptionnelle s'élève à 20.934 euros contre une perte exceptionnelle de 22.387 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et des charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 661.724 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice comptable de 661.724,12 euros, que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau.

ANALYSE DE LA SITUATION PATRIMONIALE

Le fonds de roulement est positif de 2.250.264 euros, il a augmenté de 1.374.254 euros par rapport au précédent exercice.

Cette situation résulte de la différence entre les ressources dégagées au cours de l'exercice et les emplois effectués.

Ainsi, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

- Capacité d'autofinancement	667.384 euros
- Diminution d'immobilisations	100.913 euros
- Souscription d'emprunt	1.500.000 euros

Les principaux emplois ont été les suivants :

- Augmentation d'immobilisation	377.630 euros
- Distribution de dividendes	430.000 euros
- Remboursement d'emprunt	97.443 euros

La trésorerie nette est positive de 1.455.255 euros, contre une trésorerie nette positive de 352.689

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice de la société.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Notre activité se poursuit sans bureau de style et sans recherche et développement.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 alinéa 1 et à l'article D. 441-4 du code de commerce, il est joint en annexe un tableau indiquant la décomposition des délais de paiement des fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

IDENTITE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce, nous mentionnons l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Madame Margalith BITTON
Monsieur Victor BITTON

490 actions sur 500
10 actions sur 500

ACTIVITE DES FILIALES

SAS CREA CONCEPT EUROPE

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, la Société CREA CONCEPT EUROPE a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1.420.591 euros et une perte de 20.895 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement
2019	430.000 euros	430.000 euros
2018	298.200 euros	298.200 euros
2017	200.000 euros	200.000 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTIONS PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons pour l'exercice 2020, compte tenu de l'épidémie de Covid-19, une diminution de l'activité de notre société mais également de celle de nos filiales.

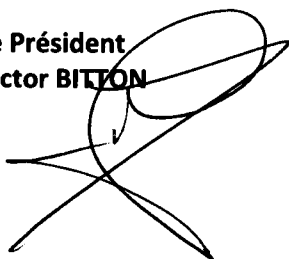
Notre entreprise ayant été fermé pendant les deux mois de confinement, nous n'avons pu livrer pendant cette période les marchandises qui nous avaient été commandées.

Toutefois, compte tenu du PGE qui nous a été accordé, nos besoins de trésorerie seront couverts, même si nos résultats de l'exercice en cours ne seront pas à la hauteur de ceux de l'exercice 2019.

CONCLUSIONS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Présidence pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Le Président
Victor BITTON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' and 'B' that overlap, with a horizontal line crossing through the middle.

ARTEX

EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NANTERRE

4, Rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Paris, le 17 Novembre 2020

Recommandé A.R N°1A 184 658 4956 0

Nos Réf : SD/201107

Dossier : SAS AEL

10-12 Boulevard Louise Michel
92230 GENNEVILLIERS

Objet : Dépôt des Comptes
Exercice clos au 31 Décembre 2019

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint aux fins de dépôt, les documents concernant les comptes de la société ci-dessus référencée, pour l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, à savoir :

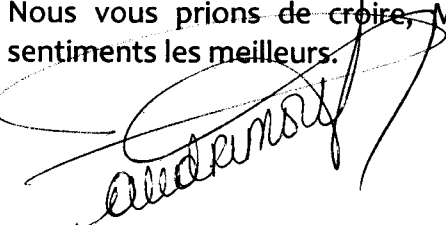
- 1 exemplaire de l'A.G.O. annuelle,
- 1 exemplaire du Rapport de Gestion,
- 1 exemplaire du Rapport des Commissaires aux Comptes.

A cet effet, vous trouverez également ci-joint, un chèque de **45,80 euros**.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt correspondant.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Séverine DANDRIMONT

155 BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
TEL. : 01 45 63 20 22
01 45 63 20 70
FAX : 01 45 63 20 44
www.artex.fr

ERIC SADOUN
MARC NAPARSTEK

Experts Comptables